



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2023 / 19
DU 10 FÉVRIER 2023

Interdiction d'utilisation du terrain de football d'entraînement

LE MAIRE DE SAINT PERDON,

VU la loi 84-610 du 16 Juillet 1984 modifiée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'il convient de préserver le terrain de football d'entraînement,

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser des travaux à compter de ce jour pour le désherbage et la réfection totale de ce terrain,

ARRÊTE

Article 1 : L'utilisation du terrain de football d'entraînement est strictement interdite à tout public et à toute utilisation :

À compter de ce jour jusqu'au 30 Avril 2023

Article 2 : La signalisation nécessaire à cette interdiction sera mise en place par les agents du service techniques de Saint-Perdon.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Président du Club de Football de Saint-Perdon

À Saint Perdon, le 10 Février 2023.

Le Maire, Jean-Louis DARRIEUTORT.

